

HUMAN RIGHTS

THE UNIVERSAL DECLARATION OF Human Rights



Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines, inhumains ou dégradants.

ARTICLE 6
Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

ARTICLE 7
Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tout acte de discrimination contraire à cette déclaration est interdit. Toute provocation à une telle discrimination est punie.

ARTICLE 8
Toute personne a droit à un recours efficace devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

ARTICLE 9
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

ARTICLE 10
Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

ARTICLE 11
Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au procès public où toutes les garanties nécessaires auront été assurées.
Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment de leur commission, ne constituaient pas un acte

1. Toute personne a droit de prendre part aux affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement élus.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions égales, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de la souveraineté. Cette volonté doit s'exprimer par des élections libres, secrètes, régulières, universelles et qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

ARTICLE 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au

Rebiya Kadeer est une militante ouïghoure des droits humains, née en Chine dans la région du Xinjiang. Ancienne femme d'affaires, elle devient une figure de l'opposition après avoir dénoncé les discriminations et la répression subies par les Ouïghours. Emprisonnée puis exilée, elle est aujourd'hui une voix internationale de la défense des droits de son peuple.

K ADEER REBIYA

- Rebiya Kadeer naît le 15 novembre 1946 dans la région du Xinjiang en Chine, au sein d'une famille ouïghoure pauvre. Elle grandit dans un contexte de discrimination ethnique et de forte domination masculine.
- Mariée très jeune, elle commence à travailler pour subvenir aux besoins de ses enfants. Elle refuse de rester dépendante économiquement, ce qui constitue déjà un acte d'émancipation féminine.
- Dans les années 80, elle fonde et développe plusieurs entreprises dans le commerce et l'immobilier. Elle devient l'une des femmes les plus riches de Chine, un fait exceptionnel pour une femme ouïghoure, montrant que les femmes peuvent accéder au pouvoir économique malgré les obstacles.
- En 1995, elle participe à la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin. Cet événement marque un tournant : elle prend conscience de l'importance de la lutte collective pour les droits des femmes et l'égalité.
- En 1997, elle fonde le Mouvement des Mille Mères, destiné à aider les femmes ouïghoures à obtenir un emploi et une autonomie financière. Elle affirme que l'indépendance économique est une condition essentielle de la liberté des femmes.
- Le 11 août 1999, elle est arrêtée par les autorités chinoises pour son engagement politique et social. Son arrestation illustre la répression exercée contre une femme influente qui ose prendre la parole. Elle est condamnée à huit ans de prison en 2000 et devient un symbole international de la répression des femmes militantes et de la violation des droits humains.
- Libérée le 17 mars 2005, elle s'exile aux États-Unis. Malgré la prison et la séparation forcée de ses enfants, elle continue son combat. De 2006 à 2017, elle assure la présidence du Congrès mondial ouïghour. Elle incarne un leadership féminin international, portant la voix d'un peuple opprimé sur la scène mondiale.
- Aujourd'hui, Rebiya Kadeer poursuit son engagement pour les droits des Ouïghours et pour la dignité des femmes, devenant une figure féministe majeure et une résistante contemporaine.